



Conseil municipal

→ Hôtel de Ville
100 rue de la République
Salle du conseil

Procès – verbal du

Lundi 05 juin 2026
18h30

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance
Adoption de l'ordre du jour de la séance
Adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026

I. VIE DE L'INSTITUTION

001-ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués suppléants de la Ville de Sens en vue des élections sénatoriales 2026

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Paul-Antoine de Carville.

M. Le Maire. - Nous allons commencer ce Conseil municipal.

Je procède à l'appel :

M. Paul-Antoine de Carville est présent, Mme Clarisse Quentin est présente, M. Michel Grass excusé a donné pouvoir à Fabien LE BOUCHER, Mme Stéphanie Olivier est présente, M. Jean-Michel Visse est présent, Mme Ghislaine Pieux est présente, M. Romain Crocco est présent, Mme Sandrine Imbert est présente, M. Lionel Chapey est présent, Mme Pascale Larché excusée a donné pouvoir à M. Lionel Chapey, M. Gérard Brunin est présent, Mme Ouardiya Boudjemline excusée a donné pouvoir à M. Oreste Pessaud, M. Célestin N'Goma est présent, Mme Agathe Marchand est présente, M. Fabien le Boucher est présent, Mme Mathilde Herouart est présente, M. Nicolas Pichard est présent, Mme Laurence Ethuin-Coffinet est présente, M Jean-Pierre Crost est présent, Mme Nicole Langel est présente, M. Jimmy Bonnabeau est présent, Mme Charlotte Vaillant excusée a donné pouvoir à M. Nicolas LE ROY, M. Oreste Pessaud est présent, Mme Améline Vanlauwe excusée a donné pouvoir à Mme Clarisse QUENTIN, M. Nicolas Le Roy est présent, Mme Delphine Marquet est présente, M. Goran Radovanovic est présent, Mme Emma Ricci est présente, M. Gérard Adolphe est présent, Mme Béatrice Flory-Anastase est présente, M. Boniface Fomo excusée a donné pouvoir à M. Paul-Antoine de CARVILLE, M. Ludovic Massard est présent, Mme Marine Vigne est présente, M. Luc Bernier est présent, Mme Mélody Robichon excusée a donné pouvoir à M. Ludovic Massard.

Désignation du Secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités, le Conseil municipal doit, au début de chaque séance, nommer l'un de ses membres en qualité de secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Mme Marine Vigne.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

Madame Vigne est désignée secrétaire à l'unanimité.

Je vous remercie.

Adoption de l'ordre du jour de la séance du 27 avril 2026

Conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, chaque membre du Conseil municipal a été rendu destinataire par courriel le 29 mai 2026 de la convocation à la présente séance établie le 05 juin 2026, de l'ordre du jour de la séance, de la note explicative de synthèse relative à l'élection des suppléants aux élections sénatoriales soumise à délibération et des annexes utiles.

Ceci étant dit, je vous invite par conséquent à bien vouloir acter la régularité de la convocation à la présente séance et à procéder à l'adoption de l'ordre du jour.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026

Vous l'avez tous reçu. Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ? Non.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie.

I. VIE DE L'INSTITUTION

001-ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués suppléants de la Ville de Sens en vue des élections sénatoriales 2026

M. Le Maire. : Conformément au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les conseils municipaux de l'Yonne sont convoqués le 05 juin 2026 afin de désigner leurs délégués suppléants (grands électeurs) en vue des élections sénatoriales pour le département de l'Yonne (série 2) le dimanche 27 septembre 2026.

Ce décret de convocation est complété par un arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BRE/2026/345 de Monsieur le Préfet de l'Yonne en date du 22 mai 2026 précisant le nombre de délégués suppléants que le Conseil municipal de Sens est amené à élire, soit neuf délégués suppléants.

De plus, il est précisé par l'article L. 285 du Code électoral que dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants, tous les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit. Le Conseil municipal de Sens étant complet, le nombre de délégués titulaires est égal à l'effectif légal du Conseil municipal, soit 35 délégués titulaires.

Les délégués suppléants (neuf pour Sens) sont élus parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune au scrutin de liste paritaire, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Afin de garantir le bon déroulement de ce scrutin, je vous propose de constituer un bureau composé de moi-même, Paul-Antoine de CARVILLE et de quatre assesseurs :

Mme Nicole Langel et M. Gerard Adolphe

Mme Marine Vigne et Mme Améline Vanlauwe

Comme Mme Vanlauwe est absente je vous propose de la remplacer par Jimmy Bonnabeau

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Dans ces conditions, j'invite alors Mme Nicole Langel, M. Gerard Adolphe, Mme Marine Vigne et Jimmy Bonnabeau à venir me rejoindre pour procéder aux opérations électorales.

M. Le Maire. Nous allons procéder à l'élection des délégués suppléants

Je vous propose suite à des discussions avec M. Massard, nous nous sommes accordés sur une liste commune dont voici les noms :

Mélanie MILACHON

Philippe COMBES



Anne-Sophie DA SILVA
Christophe WEIBEL
Cyrille BARREAU
Franck SAUER
Françoise GALAIS
Julien MICHEL
Mathilde CHAILLY

Il y a quelques pouvoirs.
Nous allons vous distribuer les bulletins.

M. Le Maire. Appel les conseillers municipaux par ordre alphabétique.
(Il est procédé au vote à bulletin secret) ...

(L'ensemble des conseillers municipaux s'étant prononcés, il est procédé au dépouillement).

Résultat du vote :
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18

A obtenu :
La liste commune : 35 voix
Après dépouillement la liste commune a obtenu l'unanimité.

Bouchera va passer avec un document que vous devez tous signer.
Merci aux assesseurs de rester pour signer le procès-verbal de l'élection.

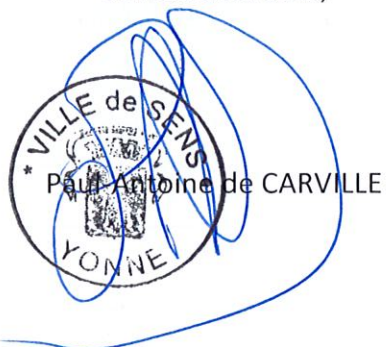
Nous sommes arrivés au terme de ce Conseil municipal. Je souhaite porter à votre connaissance l'information suivante :

- Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 29 juin 2026.

Bonne soirée à tous !

La séance est levée à 18h54.

Le Maire de Sens,



Le secrétaire de séance

Marine VIGNE